

Arrêté fixant la composition du jury du concours d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2026

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- Vu L'arrêté du 18 février 2009 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de concours unique d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit :

Président

Monsieur Stéphane DESMONS Rectorat de Lille (59)
Secrétaire général adjoint de région académique

Vice-présidente

Madame Delphine BELLYNCK Rectorat de Lille (59)
Infirmière conseillère technique

Membres du jury

Madame Sabine AUXENFANTS DSDEN du Pas-de-Calais (62)
Médecin

Monsieur Vincent BELLANGER Collège Jules Ferry de Douai (59)
Personnel de direction

Monsieur Jérôme BREST Lycée Kernarec de Marcq-en-Baroeul (59)
Personnel de direction

Madame Sabrina CHERCHI Lycée Élixa Lemonnier de Douai (59)
Infirmière

Madame Véronique DELOBELLE Lycée Léonard De Vinci de Trith-Saint-Léger (59)
Infirmière

Madame Lise DERQUENNE Collège Pierre Daunou de Boulogne-sur-Mer (62)
Infirmière

Madame Blandine DOUVRY Lycée Antoine de Saint-Exupéry d'Halluin (59)
Infirmière

Madame Catherine FAUCHE Lycée professionnel de Grande-Synthe (59)
Personnel de direction

Madame Élodie HÉNOUILLE <i>Infirmière conseillère technique</i>	DSDEN du Pas-de-Calais (62)
Madame Sandy HOLLEBEQUE <i>Personnel de direction</i>	Collège Jean Monnet de Coulogne (62)
Madame Inès HUBERT <i>Infirmière</i>	Lycée Savary Ferry d'Arras (62)
Monsieur Benoit LAPORTE <i>Personnel de direction</i>	Collège Jacques Prévert de Masnières (59)
Madame Isabelle LEJAY <i>Médecin</i>	DSDEN du Nord (59)
Monsieur Mathieu LENGLET <i>Personnel de direction</i>	Collège Anne Frank de Roubaix (59)
Madame Sandrine MARIN-VICENTE <i>Médecin conseillère technique</i>	DSDEN du Pas-de-Calais (62)
Madame Constance NICCOLINI <i>Infirmière conseillère technique</i>	DSDEN du Nord (59)
Madame Catherine NOLLET <i>Infirmière</i>	Collège René Cassin de Wizernes (59)
Monsieur Gérald SAUNIER <i>Personnel de direction</i>	Collège Jean Jaurès d'Étaples-sur-Mer (62)
Madame Nathalie TAJAN <i>Médecin conseillère technique</i>	Rectorat de Lille (59)
Madame Amélie VANDENKOORNHUYSE <i>Infirmière</i>	Collège Maurice Piquet d'Isbergues (62)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 2 février 2026

Pierre MOYA

